

COMPTE - RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 MAI 2010

Le 6 Mai 2010 à 21 h, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE sous la présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Étaient présents : Mme BACH Claudette, MM. BOISSEL Serge, CAGNAC Christian, COUREAU Aline, DAYMA Antonin, LINON Serge, Mme MARTY Marie-M. MESSAL Guy, Mme MIREY Manuelle, MM. PINSARD Paul, ROUZIES Jean-Claude et SEGUY Jean-Luc.

Absents excusés : Mlle MARTINEZ Christel, M. DOLO Stéphane.

Jean-Claude ROUZIES est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire appelle les observations sur le compte-rendu du 9 Avril 2010.

Monsieur Christian CAGNAC fait l'observation suivante :

Mme Aline COUREAU a démarré la séance du Conseil aux alentours de 21 h 30, les points de l'ordre du jour 1 et 2 venaient d'être traités et votés.

Elle n'a donc pas pu participer aux votes.

Pour le point n°1 : Affectation des résultats, il faut lire, à l'unanimité des **11** élus présents (au lieu de 12).

Pour le point n° 2 : vote des taux des taxes directes locales : il faut lire à la majorité : **8 voix pour (au lieu de 9)**, 1 voix contre (Christian CAGNAC) et 2 abstentions (Manuelle MIREY et Serge LINON).

Malgré cette modification, cela n'entraîne aucune conséquence sur les décisions votées, elles conservent la majorité.

Après cette observation, à inscrire, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Aucune décision par délégation n'a été prise depuis la dernière séance du 9 avril 2010.

ORDRE DU JOUR :

1 – Acquisitions foncières

Le Maire rappelle à l'assemblée divers projets et expose les propositions d'acquisitions foncières nécessaires pour les concrétiser.

□ **Projet de restructuration du bâtiment de la Mairie**

Le Maire propose d'acquérir le bâtiment référencé BW 226 qui se situe derrière le bâtiment de la Mairie, d'une superficie de 65 m². La propriétaire, Madame MIRAMON Régine le cède au montant de 70 000 € (montant estimé par les domaines).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette acquisition, ainsi que le montant proposé.
Il autorise ensuite le Maire à :

- signer le compromis de vente,
- signer l'acte notarié à venir,
- solliciter des subventions pour financer cet achat,
- consulter des bureaux d'études pour confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de préparer un cahier des charges et consulter une maîtrise d'œuvre complète.

- **Développement du cimetière de LALBENQUE**

Le Maire propose d'acquérir la parcelle BW 383 (au lieu-dit le Fajal) pour une superficie de 21 971 m² à Mme VALETTE Janine née BONESTEVE pour un prix de 3 €/le m².

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition d'achat et le prix du m².

Il autorise ensuite le Maire à :

- signer le compromis de vente,
- signer l'acte notarié à venir,

- **Développement du cimetière de ST HILAIRE**

Le Maire propose d'acquérir une partie de la parcelle référencée BI 127 (au lieu-dit St Hilaire) à M. GIRMA Michel pour un prix de 3 €/le m².

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition d'achat et le prix du m².

Il autorise ensuite le Maire à :

- faire établir un document d'arpentage,
- signer le compromis de vente,
- signer l'acte notarié à venir.

Pour les deux projets d'agrandissement des cimetières, le Maire a l'autorisation de solliciter auprès de bureaux d'études, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour mener à bien cet aménagement.

2 – Décision modificative budgétaire n°1

Cette modification budgétaire est nécessaire afin de mener à bien des opérations d'acquisitions foncières.

En effet, il convient d'inscrire une prévision de 200 000 € de crédits en section d'investissement, pour financer ces acquisitions, les frais notariés et frais annexes à venir.

A ce jour, cette prévision budgétaire est équilibrée par une recette d'emprunt de 200 000 €.

Si la collectivité obtient des financements externes, une modification budgétaire sera alors proposée.

Le conseil municipal approuve la DM n°1 à l'unanimité.

3 – Modification des effectifs

Suite à la création de 2 postes d'adjoints d'animation pour le CLAE au conseil du 12/03/2010, le comité technique paritaire a été saisi pour les suppressions de 3 postes.

Il a rendu un avis favorable aux suppressions suivantes :

- suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 6 h/semaine ;
- suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 4 h/semaine ;
- suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 6 h/semaine.

Le Conseil municipal émet également un avis favorable et autorise le Maire à modifier le tableau des effectifs.

4 – Consultation du Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de CAHORS-LALBENQUE

La direction départementale des Territoires, mission Sécurité Routière du Lot vient de nous faire parvenir un arrêté préfectoral portant établissement du plan d'exposition aux bruits de l'aérodrome de CAHORS-LALBENQUE.

La DDT sollicite un avis de l'assemblée délibérante dans les 2 mois qui suivent la notification de la présente lettre.

Après examen, le Conseil municipal n'émet pas de remarques sur le dossier.

5 – Convention sous – mandat 2010 avec la Communauté de Communes du Pays de LALBENQUE

La Communauté de Communes nous propose comme chaque année pour les programmes de voirie de passer une convention sous mandat pour la gestion des voies communales sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté.

Pour rappel, le programme 2010 des voies communales s'élève à un montant de 43 250 € TTC.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

6 – Questions diverses

- Programme d'abattage d'arbres au cimetière de Lalbenque (11 cyprès), au cimetière de St Hilaire (4 cyprès) et 2 tilleuls (dans la grand rue).
Une consultation a été réalisée auprès de 3 entreprises :
 - ⇒ La SNC Entreprise MALGOIRE, domiciliée à MONTCUQ : pour 9 197.24 €,
 - ⇒ M. WRONKA Fabien – Elag'Arbre, domicilié à ESCLAUZELS : pour 5 082.50 €
 - ⇒ M. Jean LATTA, domicilié à BEDUER : pour 5 477.68 €.Il est proposé de retenir l'entreprise WRONKA Fabien pour un montant de 5 082.50 €. Les travaux sont programmés pour la 2^{ème} quinzaine de Juin.
- Dans le cadre de la mission confiée à Quercy Energies pour un conseil en énergie partagée sur 5 bâtiments communaux, le choix des bâtiments a été fait et validé par le conseil municipal, à savoir : « **Le groupe scolaire, le bâtiment de la Mairie, la salle des fêtes, la salle de St Hilaire et la salle polyvalente** ».
- Le conseil municipal a également abordé le projet de rénovation de la piscine.
- L'assemblée accepte d'adhérer à l'association du site du Goût du marché aux truffes de LALBENQUE et Paul PINSARD est désigné comme représentant de la collectivité.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h.

A LALBENQUE, le 10 Mai 2010

Le Maire

J.POUGET.